



DEPARTEMENT DU MORBIHAN

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 3 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vendredi trois avril à 20 heures 00, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ROSELIER, Maire.

<b>Conseillers en exercice : 27</b>	<b>Présents : 24</b>	<b>Votants : 26</b>
-------------------------------------	----------------------	---------------------

**Présent.es :**

Pascal ROSELIER *Maire*, Marie-Christine TALMONT, Didier LE GAILLARD, Franck LORIC, Aurélia MINNEBOIS, Philippe JEGADO *les adjoints*, Jean-Pierre RIQUELME, Nathalie PICAUD, Mikaël MARZIN, Marie-Paule LE CLAINCHE, Véronique LAMOUR, David L'HINGUERAT, Anne-Marie CADIO, Ghislain CANTE, Karine LE NET, Morgane LE TOHIC, Sandrine LE GAL, Tristan CAMPS, Virginie LE CORNEC, Yoann LE FICHER, Patrice LE BLAY, Sylvain GAUTIER, Simon LE METAYER, Valentine MARTIN,

**Absent.es excusé.es ayant donné pouvoir :**

Marie-Pierre PICAUT à Marie-Christine TALMONT  
Stéphanie LE TOQUIN à Didier LE GAILLARD

**Absent.es excusé.es sans donner pouvoir :**

Yoann HEMON

**Secrétaire de séance :** Yoann LE FICHER

**Date de convocation du Conseil municipal :** 27 mars 2026


**Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.**

---

**Modalités de prise en charge financière de la formation -  
Délibération n°2026\_31  
Nom.Actes (7.1)**

Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le **projet « babysitting »**   
ID : 056-215601402-20260403-DEL\_2026\_31-DE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la Convention Territoriale Globale (CTG), par délibération n°2022\_06\_03\_09, en partenariat avec les communes de Locminé, Plumelin, Saint-Jean-Brévelay et Bignan ;

**CONSIDÉRANT** l'objectif de définir et déterminer la participation de la commune dans le cadre d'une formation destinée aux jeunes de 15 à 17 ans, comprenant :

- Les gestes de premiers secours pédiatriques ;
- Une immersion en structure petite enfance et Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) ;
- L'accompagnement par l'organisme de formation Les Ateliers d'Anne-Claire afin de répondre aux besoins des familles, favoriser l'autonomie et la responsabilité des jeunes, et encourager l'engagement citoyen.

**CONSIDÉRANT** que le coût total de la formation s'élève à 34,80 € par participant ;

Ceci étant exposé,

**Madame Marie-Christine TALMONT**, adjointe au Maire déléguée aux finances et aux ressources humaines, présente le rapport suivant :

Il est proposé que la commune prenne en charge 4,80 € par participant afin de faciliter l'accès à la formation « Babysitting » pour les jeunes de 15 à 17 ans, le solde estimé à 30 € restant à la charge des familles. Cette répartition garantit un engagement partagé entre la collectivité et les bénéficiaires.

Il est précisé que les modalités de sélection des candidats retenus (2 places disponibles pour Moréac sur 11 places totales pour les 5 communes participantes, la commune de Plumelin étant à l'initiative du projet avec 3 places) feront l'objet d'une délibération ultérieure, afin d'assurer une procédure équitable et transparente.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE :**

- **D'APPROUVER** la participation financière de la commune à hauteur de 4,80 € par participant pour la formation « Babysitting » ;
- **DE PRÉCISER** que le solde restant sera à la charge des familles ;
- **DE CONFIRMER** que les modalités de sélection des candidats seront définies dans une future délibération.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son suppléant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération dans le cadre du projet « baby-sitting ».

***La délibération est adoptée à l'unanimité par un vote à main levée,***

*Fait et délibéré à Moréac,  
Le 3 avril 2026*

*Yoann LE FICHER,  
Le secrétaire de séance,*



*Le Maire,  
Pascal ROSELIER*



Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le



ID : 056-215601402-20260403-DEL\_2026\_31-DE